



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**RD 939 - RD 81 À LIGNY-SAINT-FLOCHEL - CRÉATION D'UN GIRATOIRE -
PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE**

(N°2025-140)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-9 à L.1311-13, L.3213-1 à L.3213-2-1 et R.3213-8 ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2018-48 de la Commission Permanente en date du 05/02/2018 « RD939

- Mise à 2x2 voies entre Aubigny-en-Artois et Ligny-saint-Flochel – Bilan de la concertation et choix du tracé » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'acquisition des 6 emprises foncières appartenant à 3 propriétaires, repris au rapport et en annexe 5 jointe à la présente délibération, et représentant une surface totale de 4 964 m², (surface à parfaire après arpentage), et la création d'une servitude tréfoncière nécessaires à l'aménagement du giratoire au carrefour des RD939 et RD81 au territoire de la commune de LIGNY-SAINT-FLOCHEL, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans et états parcellaires joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'arrêter le projet de dépense foncière établi inhérent à ce projet d'aménagement à la somme arrondie (comme indiqué au rapport et par rapport au delta avec l'annexe 5) de 14 075,00 € résultant des bases indemnitaires figurant au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, des actes de transferts de propriété et de création de servitude en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) et (selon ce qui est indiqué au rapport en annexe, il y aurait acte notarié) notariée à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

Article 4 :

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-843G01	21112//90843	Acquisitions foncières	500 000,00	14 075,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

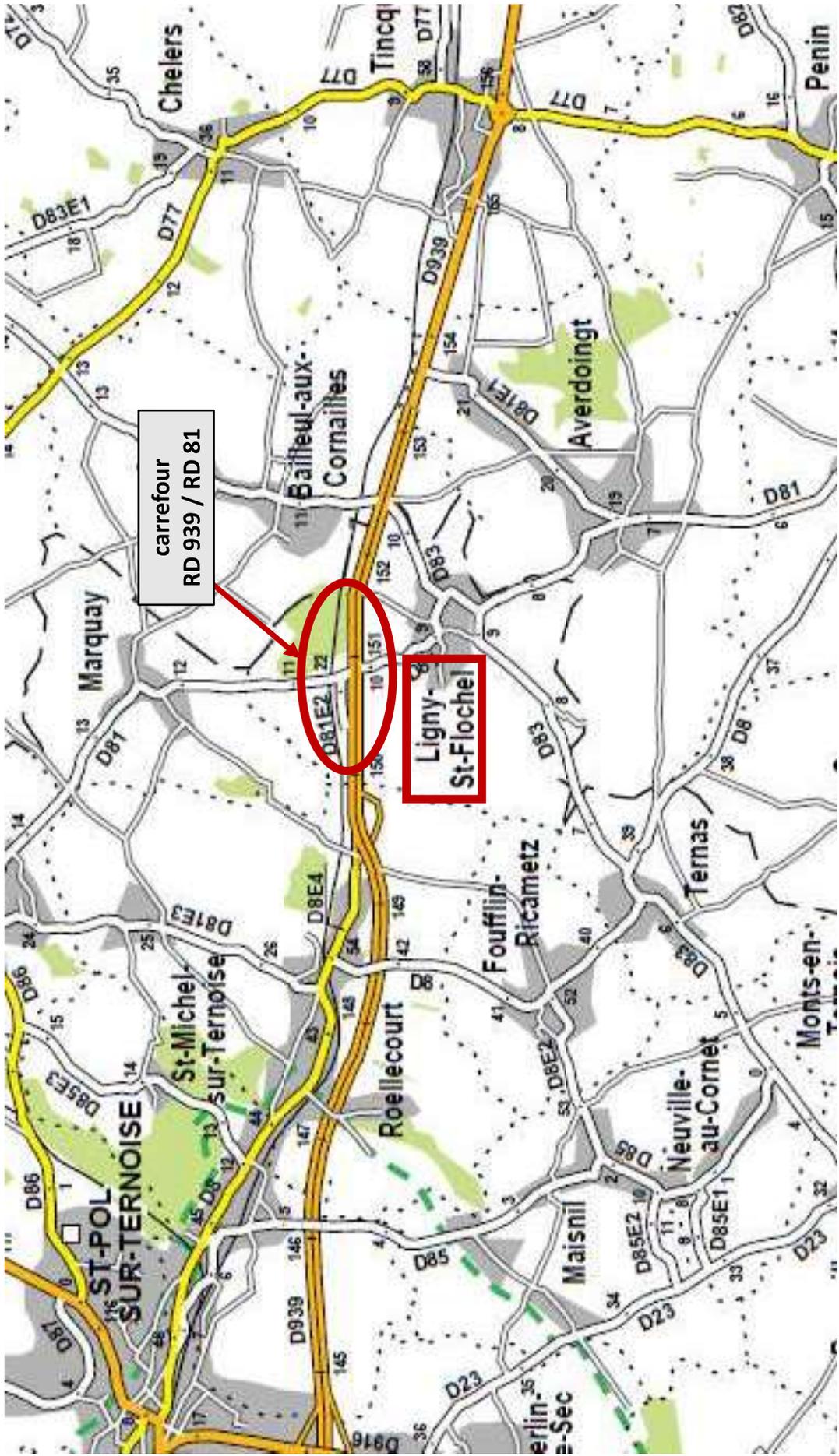
ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

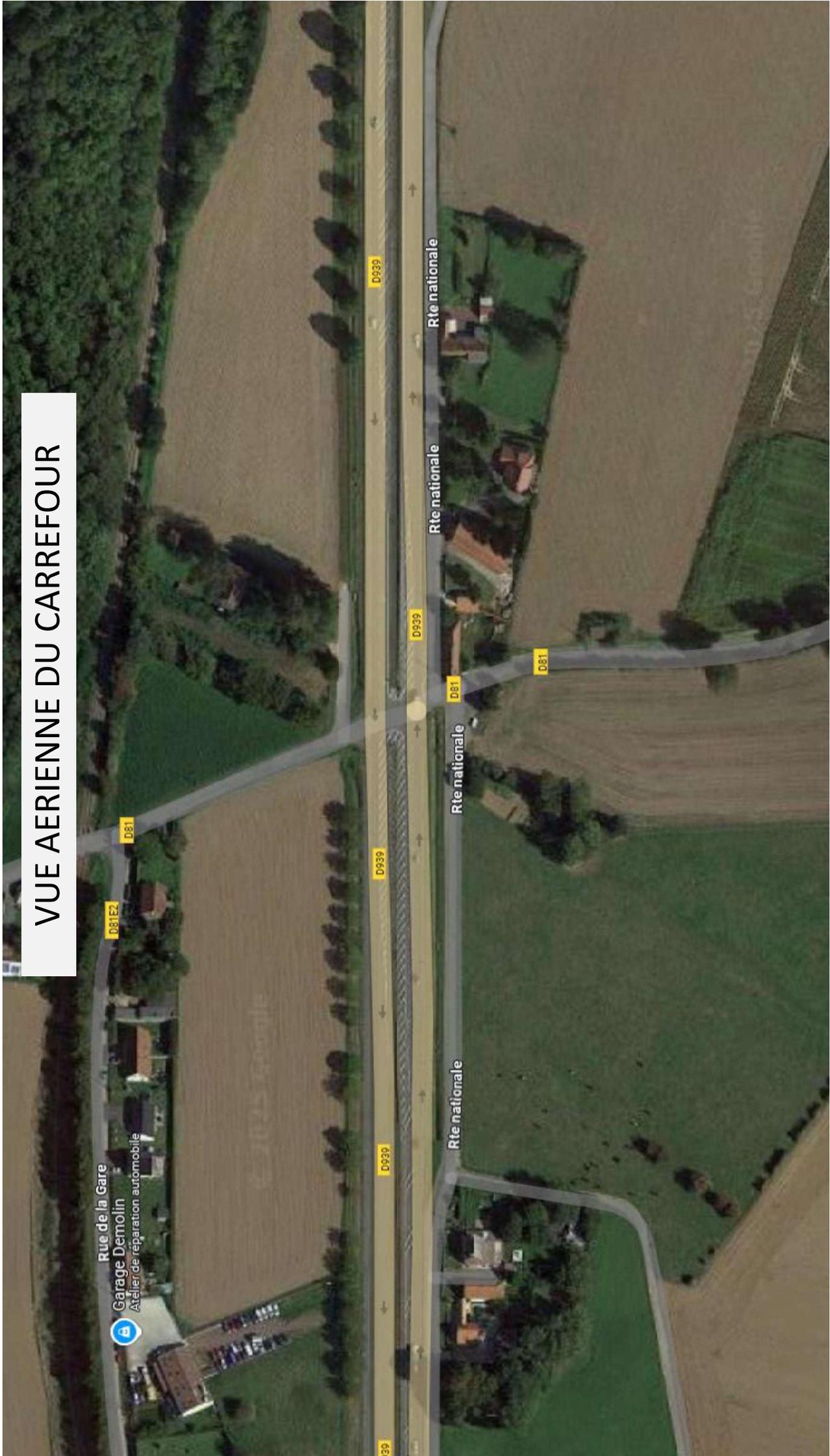
Signé

Maryline VINCLAIRE

PLAN DE SITUATION



VUE AERIENNE DU CARREFOUR



ENQUETE PARCELLAIRE





ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : LYGNY – SAINT – FLOCHEL

BORDEREAU DES PIÈCES :

- Tableau récapitulatif des surfaces d'emprise par commune 1 page
- Tableau récapitulatif des propriétaires 1 page
- Tableau récapitulatif des parcelles 1 page
- Terriers 3 pages



Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-Sur-Ternoise - Lumbres - Aire-Sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDÈCOQUES CEDEX

03.21.38.15.21

ingeo.fr

10/01/2025





ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : **LYGNY – SAINT – FLOCHEL**

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES D'EMPRISE PAR COMMUNE



Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-sur-Ternoise - Lumbres - Aire-sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDENCOQUES CEDEX

03.21.38.15.21

ingeo.fr

10/01/2025



TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES PAR COMMUNE

COMMUNE	SURFACE D'EMPRISE D'ACQUISITION (M ²)
LIGNY SAINT FLOCHEL	2 432
TOTAL GENERAL	2 432



ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : **LYGNY – SAINT – FLOCHEL**

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES



Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-sur-Ternoise - Lumbres - Aire-sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDENCOQUES CEDEX

03.21.38.15.21

ingeo.fr

10/01/2025



TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES

PROPRIETAIRE	SUR LA COMMUNE DE	TERRIER
DEMOULIN JEAN-CLAUDE CONSTANT LUCIEN	LIGNY SAINT FLOCHEL	01
DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT JEAN-MARIE LOUIS	LIGNY SAINT FLOCHEL	02
GAUDFROY YVETTE CLEMENCE	LIGNY SAINT FLOCHEL	03

NOMBRE TOTAL DE PROPRIETAIRES : 3



ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : **LYGNY – SAINT – FLOCHÉL**

TABLEAU RECAPITULATIF DES PARCELLES



Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-sur-Ternoise - Lumbres - Aire-sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDÈCOQUES CEDEX

03.21.38.15.21

ingeo.fr

10/01/2025



TABLEAU RECAPITULATIF DES PARCELLES

NUMERO PARCELLAIRE	PLAN		REFERENCES CADASTRALES			PROPRIETAIRES	
	FIGURATIF	PARCELLAIRE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	NOM - PRENOM	TERRIER
1	1	1	LIGNY SAINT FLOCHEL	ZA	36	DEMOULIN JEAN-CLAUDE CONSTANT LUCIEN	01
2	1	1	LIGNY SAINT FLOCHEL	ZA	37	DEMOULIN JEAN-CLAUDE CONSTANT LUCIEN	01
3	1	1	LIGNY SAINT FLOCHEL	ZA	89	DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT JEAN-MARIE LOUIS	02
4	1	1	LIGNY SAINT FLOCHEL	ZB	1	GAUDFROY YVETTE CLEMENCE	03
5	1	1	LIGNY SAINT FLOCHEL	ZB	3	DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT JEAN-MARIE LOUIS	02
6	1	1	LIGNY SAINT FLOCHEL	ZB	56	DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT JEAN-MARIE LOUIS	02

NOMBRE TOTAL DE PARCELLES : 6



ENQUETE PARCELLAIRE

Commune : **LYGNY – SAINT – FLOCHEL**

TERRIERS



Pas-de-Calais
Le Département



Saint-Omer - Lille - Arras - Saint-Pol-sur-Ternoise - Lumbres - Aire-sur-La-Lys - Cambrai - Dunkerque

Agence de Saint-Omer
1, Rue Cassini
CS 60117
62502 BLENDÈCQUES CEDEX

03.21.38.15.21

ingeo.fr

10/01/2025



COMMUNE : LIGNY SAINT FLOCHEL

TERRIER : 01

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Nom / prénom : DEMOULIN JEAN-CLAUDE CONSTANT LUCIEN
Nom et prénom d'usage : DEMOULIN JEAN-CLAUDE
Droit : PROPRIETAIRE
Date/Lieu de naissance :
Adresse :

N° PARC	SECT	N°	LIEU-DIT	CULTURE		SURFACE (m ²)			EXPLOITANT	ORIGINES DE PROPRIETE
				Nat	terre	parcelle	emprise	reliquat		
1	ZA	36	LE PONT	terre	terre	8 950	67	8 883		*ATTESTATION RECTIFICATIVE établit le 28/08/2018 par Me MARTIN à Saint-Pol-sur-Ternoise valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 27/04/2018 Ref 6204P07 Vol 20218P n°973 Pub du 31/08/2018 Ref. 6204P07 Vol.2018P1841
2	ZA	37	LE PONT	terre	terre	4520	205	4 315		
total						13 470	272	13 198		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROPRIETAIRES REELS

Propriétaire : DEMOULIN JEAN-CLAUDE CONSTANT LUCIEN

OBSERVATIONS

COMMUNE : LIGNY SAINT FLOCHEL

TERRIER : 02

RENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MATRICE CADASTRALE

Nom / prénom : DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT JEAN-MARIE LOUIS
 Nom et prénom d'usage : DE CHATILLON JEAN-MARIE
 Droit : PROPRIETAIRE
 Date/Lieu de naissance :
 Adresse :

N° PARC	SECT	N°	LIEU-DIT	CULTURE		SURFACE (m ²)		EXPLOITANT	ORIGINES DE PROPRIETE
				Nat	parcelse	emprise	reliquat		
3	ZA	89	LA GUINGUETTE	pré	19 930	922	19 008	LELEU	* DONATION-PARTAGE établi le 25/08/1990 par Me WILFERT à Saint-Pol-sur-Ternoise Pub du 17/10/1990 Vol. 1990P n°2621 _ Réserve d'usufruit jusqu'au décès des survivants _ Réserve du droit de retour, Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer
5	ZB	3	LA GRANDE ROUTE	terre	1750	332	1 418		
6	ZB	56	LE PONT DURANT	terre	158	158	0		
					total	21 838	1 412	20 426	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROPRIETAIRES REELS

Propriétaire : DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT JEAN-MARIE LOUIS

Extinction des charges et réserves suite au décès de DE CHATILLON DE FORCEVILLE DE MERLIMONT Pierre

OBSERVATIONS

ZB 3 : * Convention de servitude établit le 23/03/1981 au profit des PTT (passage de câbles souterrains)

Pub des 30/06 et 03/08/1981 Vol.3486 n°18

* 2025 : établissement d'une convention de servitude de passage de canalisation par le Dpt du Pas-de-Calais (cf. plans)

ZA 89 : Bail Rural à long terme établit le 16/03/2015 par Me DUCROCQ Alexandre à Saint-Pol-sur-Ternoise

Pub du 05/05/2015 Réf 6204P07 2015P805

Durée 19 ans à partir du 01/10/2014

COMMUNE : LIGNY SAINT FLOCHEL

TERRIER : 03

RENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MATRICE CADASTRALE

Nom / prénom : GAUDFROY YVETTE CLEMENCE ELISE
Nom et prénom d'usage : DEBUJRE YVETTE
Droit : PROPRIETAIRE
Date/Lieu de naissance :
Adresse :

N° PARC	SECT	N°	LIEU-DIT	CULTURE		SURFACE (m ²)			EXPLOITANT	ORIGINES DE PROPRIETE
				Nat		parcelle	emprise	reliquat		
4	ZB	1	LA GRANDE ROUTE	Nat	terre	3 280	748	2 532		* PV DE REMEMBREMENT D'AVERDOING Pub du 02/03/1979 Vol 3270 n°7
totaux						3 280	748	2 532		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PROPRIETAIRES REELS

Propriétaire : GAUDFROY YVETTE CLEMENCE ELISE

OBSERVATIONS

ZB 1 : Convention de servitude établit le 17/02/1998 au profit de GDF
Pub du 07/04/1998 Vol.1998P n°1178

P.P. Sec.	N°	Surface (m²)	Chef d'indemnisation	PROPRIETAIRES					EXPLOITANTS					
				Propriétaire	Indemnité principale en €	Indemnité de rempli en €	Acquisition du surplus	Indemnité de dépréciation du surplus en €	Dommages divers	Montant total cession	Exploitant (en titre)	Eviction	Dommages	
1 ZA	36	67	vente	Cts DEMOULIN	44,00 €	0,00 €		0,00 €		44,00 €			Montant	Nature
2 ZA	37	205	vente		134,00 €	0,00 €		0,00 €		134,00 €	Claudine DUBREUCQ	191,00 €		perte de récoltes ou manque à gagner
3 ZA	89	922	vente		600,00 €	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €	2 600,00 €	Vincent LELEU	647,00 €	461,00 €	perte de récoltes ou manque à gagner
6 ZB	56	158	vente	Consorts De Chatillon	222,00 €	0,00 €		0,00 €		222,00 €	libre			
5 ZB	3	332	vente		465,00 €	0,00 €		0,00 €		465,00 €	libre			
ZB	3		servitude		100,00 €	0,00 €		0,00 €		100,00 €				
4 ZB	1	748	vente	succession DEBUJRE	487,00 €	0,00 €		0,00 €	3 000,00 €	3 487,00 €	Vincent LELEU	2 300,00 €	1 640,00 €	perte de récoltes ou manque à gagner
		2532	surplus		1 646,00 €	0,00 €		x		1 646,00 €				
sous totaux										8 698,00 €		3 138,00 €		2 237,00 €

TOTAL

14 073,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°9

Territoire(s): Montreuillois-Ternois
Canton(s): SAINT-POL-SUR-TERNOISE
EPCI(s): C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

RD 939 - RD 81 À LIGNY-SAINT-FLOCHEL - CRÉATION D'UN GIRATOIRE - PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD 939 entre Aubigny-en-Artois et Ligny-Saint-Flochel a fait l'objet d'une concertation publique à l'été 2016. La Commission Permanente du Conseil départemental en date du 5 février 2018 a approuvé le bilan de cette concertation et validé le tracé avec notamment la réalisation d'un carrefour giratoire au droit de l'intersection des RD 939 et RD 81 à Ligny-Saint-Flochel.

La réalisation de cet aménagement nécessite l'acquisition de 6 emprises foncières appartenant à 3 propriétaires et représentant une surface totale de 2 432 m² (surface à parfaire après arpentage), ainsi que la création d'une servitude tréfoncière pour passage de canalisation conformément au dossier parcellaire joint en annexe.

L'un des propriétaires (parcelle cadastrée ZB 1) a conditionné son accord à l'acquisition du surplus de sa parcelle d'une superficie de 2 532 m².

Pour mémoire, deux propriétés bâties, aujourd'hui démolies, ont été acquises en 2019 et 2020 pour les besoins de cet aménagement.

La totalité des surfaces à acquérir aujourd'hui est donc de 4 964 m².

La valeur vénale des terrains à acquérir, est estimée à 6 500,00 € l'hectare pour les terrains en nature de terre agricole occupée et 14 000,00 € l'hectare pour les terrains en nature de terre agricole libre.

- 4 474 m² x 0,65 €/m² = 2 908,10 €
- 490 m² x 1,40 €/m² = 686,00 €

Soit un total prévisionnel de 3 594,10 € (prix à verser aux propriétaires).

Le montant total des prix à payer aux propriétaires peut donc être estimée à la somme arrondie de 3 600,00 €, auquel il y a lieu d'ajouter une indemnité forfaitaire pour la

création d'une servitude tréfoncière pour passage de canalisation, estimée à 100,00 €.

Outre ces indemnités revenant aux différents propriétaires, des indemnités d'éviction seront versées aux 2 exploitants agricoles concernés, repris en annexe 5 au présent rapport, sur la base du protocole départemental d'indemnisation en vigueur, à savoir 7 011 € l'hectare, et sont donc estimées à la somme arrondie de 3 138,00 €.

Il convient également d'ajouter des indemnités pour dommages de travaux publics (reconstitution de clôture, reconstitution de haies...) estimées à 2 000,00 € ainsi que des indemnités pour pertes de récoltes estimées à 2 237,00 € aux propriétaires et selon la répartition mentionnée à l'annexe 5 du présent rapport.

L'acte de transfert de propriété d'une des parcelles à acquérir (ZB1) serait concrétisé par acte notarié, rédigé par l'Etude de Maître FROISSART-DUBART, notaire à SAINT-POL-SUR-TERNOISE ; lesdits frais notariés, à la charge du Département, étant estimés à 3 000,00 €.

En conséquence, le montant de la dépense foncière prévisionnelle inhérente aux transferts de propriété des parcelles figurant au tableau joint en annexe peut donc être arrêtée à la somme globale et arrondie de 14 075,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire, et, le cas échéant :

- De décider l'acquisition des 6 emprises foncières appartenant à 3 propriétaires, repris au présent rapport et en annexe 5, et représentant une surface totale de 4 964 m², (surface à parfaire après arpentage), et la création d'une servitude tréfoncière nécessaires à l'aménagement du giratoire au carrefour des RD 939 et RD 81 au territoire de la commune de LIGNY-SAINT-FLOCHEL, selon les modalités reprises au présent rapport et conformément aux plans et états parcellaires joints en annexes ;
- D'arrêter le projet de dépense foncière à la somme arrondie (comme indiqué ci-dessus et par rapport au delta avec l'annexe 5) de 14 075,00 € résultant des bases indemnitaires figurant au présent rapport ;
- D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, des actes de transferts de propriété et de création de servitude en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) et (selon ce qui est indiqué précédemment il y aurait acte notarié) notariée à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

La dépense sera inscrite sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-843G01	21112//90843	Acquisitions foncières	500 000,00	500 000,00	14 075,00	485 925,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY